

NORD-ISÈRE - LE COLLECTIF NID'ÉNERGIES VIENT DE SE CONSTITUER POUR INSTALLER DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TOITURES DU TERRITOIRE

Des citoyens qui ont de l'énergie à revendre



Les membres du collectif sont bénévoles : « On n'est pas là pour faire de l'argent. L'idée est de réinvestir dans d'autres projets de production d'énergie ou d'économies d'énergie ».

Ils viennent de L'Isle-d'Abeau, Chèzeneuve, Bourgoin-Jallieu, Villefontaine, Four, Nivolas-Vermelle, Maubec, Meyrié, Saint-Clair-de-la-Tour... Des habitants de la Capi et des Vallons de la Tour ont décidé d'agir concrètement et localement au travers d'un collectif citoyen, pour produire des énergies renouvelables.

Un modèle éprouvé en Rhône-Alpes

Leur idée : trouver des toitures adaptées sur le territoire pour y installer des panneaux photovoltaïques. Puis, revendre l'électricité ainsi produite pour investir dans de nouveaux projets de développement durable. On parle de "centrales villageoises". Un modèle éprouvé en Rhône-Alpes.

Le collectif, baptisé NID'énergies, a tenu son assemblée générale constitutive la semaine dernière où a été présentée l'avancée du projet. Il va se concrétiser par la création d'une société de type SAS, avec un mode de fonctionnement coopératif (un actionnaire, une voix). Une vingtaine d'actionnaires se sont déjà manifestés et près de 10 000 € ont été souscrits à ce jour, sans compter les promesses.

Le projet se veut volontairement modeste pour commencer, avec un investissement de 75 000 € (permettant 3 installations) dont 20 à 30 % de fonds propres, et le reste en emprunt bancaire. Les membres du collectif veulent en effet pouvoir commencer à produire rapidement pour bénéficier des meilleurs tarifs d'ERDF (évolutifs).

Déjà 300 toitures repérées

Les repérages ont déjà permis d'identifier 300 toitures potentielles sur 6 communes. La prochaine étape consistera à rencontrer les propriétaires afin d'étudier la faisabilité d'une installation photovoltaïque sur ces toitures. Les particuliers, comme les industriels, entreprises et collectivités intéressés, peuvent encore se manifester.

Une centrale villageoise, comment ça marche ?

Un bail de location est signé avec le propriétaire du toit (2,50 €/ m²/an). Le coût de l'installation est à la charge du collectif. Le loueur de toit n'est pas nécessairement actionnaire.

La société est propriétaire des panneaux en toiture, elle les exploite et vend l'électricité produite sur le réseau. Les installations sont toutes d'une taille inférieure à 9 kWc (kilowatt-crête, équivalent à la puissance de pointe), afin de bénéficier du tarif le plus avantageux.

Les recettes issues de la vente d'électricité permettent à la société de payer des charges (maintenance, assurances, loyers, etc.) et alimentent les bénéfices, qui peuvent être soit mis en réserve, soit être distribués sous forme de dividendes aux actionnaires. Ceux-ci seront limités, préviennent les membres du collectif, tous bénévoles. « On n'est pas là pour faire de l'argent. L'idée est de réinvestir dans d'autres projets de production d'énergie ou d'économies d'énergie ».

À ce stade, le collectif cherche encore à se faire connaître. « On a besoin de toutes les énergies citoyennes disponibles, que ce soit en souscription ou en compétences ».

NID'énergies souhaite déposer la demande de raccordement pour le premier lot de toitures d'ici la fin d'année, pour un début des travaux au premier semestre 2017.

nord-isère durablequelles toitures ?en savoir plus n La Communauté d'agglomération Porte de l'Isère et la Communauté de communes des Vallons de la Tour se sont engagées il y a plusieurs années dans une démarche de développement de la filière construction durable, et plus récemment de transition énergétique. Sur ce territoire de projets, le "Nord-Isère Durable", des actions sont mises en œuvre dans différentes thématiques du quotidien : habitat, mobilité, consommations... L'objectif est de mobiliser les acteurs du territoire pour devenir un territoire à énergie positive. n Le collectif NID'énergies qui s'inscrit dans la démarche du Nord-Isère Durable bénéficie de l'accompagnement des deux intercommunalités et de l'Ageden. Les toitures recherchées par le collectif doivent être situées sur l'une des 33 communes du territoire Capi + Vallons de la Tour. Les critères : orientation au Sud, pas d'ombre portée sur la toiture, surface minimum de 50 m², inclinaison suffisante. Tél. 04 74 27 69 04 ; mail : nordisere@centralesvillageoises.fr ; site internet : <http://centralesvillageoises.fr>

Par Bénédicte DUFOR | Publié le 04/10/2016 à 06:00 | Vu 66 fois